



Éditorial

Le changement d'Autorités, une nécessité pour l'équilibre démocratique



Le changement d'Autorités est une pierre angulaire de la démocratie moderne. Il est essentiel pour maintenir un équilibre sain entre stabilité et innovation.

Tout d'abord, une rotation périodique – partielle ou totale – permet de prévenir la concentration du pouvoir. Un tournus régulier des dirigeants peut contribuer à éviter des dérapages (l'Histoire regorge d'exemples) et à garantir à la population que le pouvoir reste entre ses mains.

Ensuite, ce renouvellement encourage l'innovation et l'adaptation. Dans un monde en constante évolution, les défis auxquels les institutions font face sont variés et complexes. De nouveaux dirigeants apportent des perspectives inédites, des idées fraîches et des approches novatrices. Ils sont souvent plus en phase avec les changements technologiques, économiques et sociaux, ce qui leur permet de proposer des solutions mieux adaptées aux réalités contemporaines.

De plus, le roulement favorise la responsabilité et la transparence. Les dirigeants savent qu'ils seront jugés sur la base de leurs performances actuelles, tant par les électeurs, les partis politiques que par les Autorités futures. Cette perspective incite à une gouvernance plus responsable, à la mise en œuvre de politiques publiques efficaces et à une gestion prudente des ressources.

Cependant, le changement d'instances dirigeantes ne doit pas devenir synonyme d'instabilité. La transition doit être bien gérée pour assurer la continuité des services publics et le respect des institutions démocratiques. Les processus électoraux doivent rester justes, libres et transparents, garantissant que le pouvoir change de mains de manière pacifique et ordonnée. L'administration se met à disposition et accompagne cette transition.

En conclusion, le changement d'Autorités est un pilier fondamental des démocraties dynamiques et résilientes. Il empêche la stagnation, promeut l'innovation et renforce la responsabilité. Les collectivités publiques qui embrassent ce principe sont mieux préparées à relever les défis du futur et à offrir à leurs citoyens un gouvernement plus représentatif et efficace.

Pour ces raisons, le changement d'Autorités doit être non seulement accepté, mais célébré comme un témoignage de la vigueur et de la vitalité des démocraties modernes.

Patrice Godat, chancelier

Médaille de bronze



Sous la houlette du dynamique comité d'organisation de La Suisse bouge de Val-de-Ruz, une multitude de clubs ont, avec l'engagement et l'énergie qu'on leur connaît, fait vibrer la population au travers d'une large palette de près de 40 activités.

Ainsi, 422'011 minutes de pratique sportive ont été comptabilisées à Val-de-Ruz, qui décroche la médaille de bronze dans la catégorie des communes de plus de 10'000 habitants.

Une journée de découverte et d'échange au collège de La Fontenelle à Cernier a séduit par la variété des sports présentés tels que le parkour, le target sprint, le judo, l'aïkido, la natation et encore plein d'activités sportives pour petits et grands.

Au niveau national, du 1^{er} mai au 2 juin 2024, près de 15'000 personnes ont participé chaque jour au «Duel intercommunal Coop La Suisse bouge» et ont accumulé plus de 65 millions de minutes de mouvement. Petits et grands ont soutenu leur commune afin qu'elle devienne celle de Suisse qui bouge le plus.

Le «Duel intercommunal COOP La Suisse bouge» est l'un des plus grands programmes nationaux de promotion de l'activité physique au sein de la population. Chaque année, en mai, les habitants de la Suisse entière peuvent accumuler des minutes de mouvement pour que leur propre commune brille au classement. Durant tout le mois de mai, plus de 8'000 activités ont été organisées dans environ 200 communes.

L'objectif est de promouvoir au sein de la population le plaisir de bouger et d'offrir aux associations et sociétés locales (sportives et autres) une opportunité de se présenter et d'acquérir de nouveaux membres. Un grand bravo aux sportifs et à ceux qui les ont soutenus pour ce magnifique résultat.

Plus d'information sur le site internet duelintercommunalcoop.ch.

Des archives bien gérées

La Journée internationale des archives (9 juin) a été l'occasion pour le service intercommunal d'archivage (SIAR) de célébrer ses 15 ans. Ce service a pour but de professionnaliser la gestion documentaire et l'archivage dans les communes, de mutualiser les ressources et de répondre à la législation et aux normes archivistiques en vigueur.

Depuis les trois communes des débuts, soit Chézard-Saint-Martin, Corcelles-Cormondèche et Cortaillod (dont deux n'existent plus du fait des fusions intervenues ces dernières années), ce sont dorénavant quatorze communes – dont Val-de-Ruz – et un syndicat intercommunal qui, année après année, renouvellent leur confiance dans le travail d'une équipe d'archivistes professionnels aux profils complémentaires. Un pari réussi du présent sur le passé, pour l'avenir!

Ce «petit» service offre une large gamme de prestations pour la gestion documentaire ou l'archivage numérique à des communes de tailles variées et sert aussi d'exemple dans d'autres cantons pour la mutualisation des solutions déployées.

Pour en savoir plus sur le service intercommunal d'archivage: www.siar.ch.

Magic Pass & forfait ski

D'entente avec les sociétés de téléski Les Bugnenets-Savagnières SA et Le Crêt-du-Puy SA, la promotion du ski reste de mise pour l'hiver 2024-2025, ceci au travers du Magic Pass et de forfaits locaux.

Magic Pass: subvention communale pour enfants, étudiants et apprentis

Dans le but de soutenir le ski auprès des enfants nés entre 2009 et 2018 ainsi que des étudiants et apprentis (maximum 25 ans), la Commune maintient une subvention de CHF 60 par abonnement aux personnes ayant leur domicile légal à Val-de-Ruz.

Toutes les informations en matière de prix et de procédure de commande sont disponibles sur www.magicpass.ch. Le formulaire de remboursement Magic Pass pour enfant et étudiant/apprenti est disponible sur le site internet communal. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou à l'adresse loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Délai de transmission du formulaire: **31 octobre 2024.**

Forfait neuf demi-jours et neuf jours entiers de ski à des conditions attractives

Comme pour les saisons précédentes, il sera toujours possible d'acquérir des forfaits de ski à conditions attractives valables sur les pistes des Bugnenets-Savagnières et du Crêt-du-Puy. Les détails seront annoncés à partir du mois d'août 2024.

Cette année encore, la Commune est heureuse de pouvoir s'associer à cette action visant à promouvoir le ski auprès de sa population, mais également à soutenir les deux stations.



Prix de l'eau

À la suite du bouclage des comptes 2023, le fonds de réserve de l'eau potable s'avère être complètement épuisé.

Le Conseil communal a donc décidé de rééquilibrer le prix de l'eau avec effet rétroactif au début 2024.

Ainsi, le prix au m³ pour l'eau potable passe à CHF 2.80 (+20 ct.) et celui des eaux usées à CHF 3.05 (-20 ct.).

L'image du mois

Les piscines publiques sont soumises à des normes d'hygiène strictes, contrôlées par l'exploitant lui-même et par le service cantonal des affaires vétérinaires.

Les bassins sont remplis avec de l'eau potable du réseau; sitôt la piscine remplie, le processus de filtration et de traitement commence, ceci dans le but de maintenir une eau de baignade de haute qualité. L'eau est constamment analysée au moyen de sondes automatiques, en plus des contrôles fréquents effectués manuellement.

Chaque année, le coût des produits pour le traitement de régénération des eaux des trois piscines communales (Cernier, Engollon, Les Geneveys-sur-Coffrane) représente un peu plus de CHF 40'000.



Bibliothèque publique

La bibliothèque publique communale, rue de Bellevue 3 à Fontainemelon, restera ouverte la première et la dernière semaine des vacances scolaires selon l'horaire habituel.

Elle sera fermée pour la pause estivale du **12 juillet au 11 août 2024** et rouvrira ses portes à partir du lundi 12 août.

Étape 8 de la traversée de Fontainemelon

La dernière étape des travaux de réfection de la traversée de Fontainemelon est prévue du **1^{er} juillet au 27 septembre 2024**. Elle nécessite une déviation du trafic afin d'éviter l'engorgement de la sortie et de l'entrée de l'autoroute.

Il n'y a pas d'autre alternative que de détourner la circulation par le réseau des routes cantonales durant cette étape, selon le plan ci-contre. Il ne sera ainsi plus admis de rejoindre Fontainemelon depuis Les Hauts-Geneveys. La montée sera par contre toujours possible.

Tous les usagers sont invités à se conformer à la signalisation mise en place. Des contrôles de police et de vitesse seront effectués pour garantir la sécurité des enfants et des piétons.

Pour davantage d'information, l'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à l'adresse tp.val-de-ruz@ne.ch.



Assermentations

Le 17 juin 2024, Céline Chautant et Valentin Camozzi, nouveaux cantonniers, ont prêté serment devant le Conseil communal lors de la cérémonie d'assermentation de nouveaux agents communaux en matière de gestion des déchets.

L'assermentation est une prestation de serment qui légitime l'agent dans la réalisation de tâches spécifiques et par laquelle il s'engage solennellement à respecter les règles de déontologie en relation avec ses missions.

Le serment prêté vise à lui faire prendre conscience de l'importance des fonctions qu'il s'engage à accomplir.

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 cantonnier (F/H) à 100%, entrée en fonction le 1^{er} août 2024 ou à convenir;
- 1 collaborateur administratif (F/H) 80% à 100%, entrée en fonction le 1^{er} août 2024 ou à convenir;
- 1 éducateur pour le soutien immédiat et temporaire (F/H) à 50%, entrée en fonction le 14 août 2024.

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à l'adresse rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, l'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31. Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».

PAYSAGE DE L'ANNÉE 2022

PAYSAGE D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ

La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photos illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du Prix paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres.

Le Côté se caractérise encore aujourd'hui par un habitat dispersé avec des fermes implantées sur leur domaine, même si le nombre d'agriculteurs a chuté de vingt exploitations au début du XX^e siècle à quatre aujourd'hui. Les exploitations encore actives se développent pour répondre aux standards agricoles actuels.

Entre 2020 et 2022, l'exploitation prise à témoin s'est agrandie avec la construction d'un nouveau rural. L'implémentation dans la pente et le choix des matériaux contribuent à l'intégration paysagère du nouveau rural.





Le Pâquier, Le Côté (photos: Parc Chasseral)